



---

**Conseil canadien de développement social  
Programme de données communautaires  
Structure de gouvernance  
et modalités de fonctionnement**

**POUR DISCUSSION**

**Table des matières**

1.0	Historique .....	2
2.0	Aperçu de la structure de gouvernance.....	2
3.0	Rôles et responsabilités .....	3
3.1	Le Conseil canadien de développement social (CCDS) .....	3
3.2	Organismes directeurs du Consortium de données communautaires .....	4
3.3	Organismes membres du Consortium .....	5
3.4	Comité de pilotage du Programme .....	6
3.5	Groupes de travail .....	6
3.6	Comité consultatif externe : Données sur les communautés canadiennes .....	7
4.0	Modalités de fonctionnement pour les réunions des Chefs .....	7
4.1	Réunions des Chefs .....	7
4.2	Planification et diffusion du calendrier de rencontres .....	7
4.3	Critères d'identification des points de discussion aux rencontres des Chefs .....	8
4.4	Fonctionnement des rencontres des Chefs .....	8
4.5	Prises de décisions lors de rencontres de Chefs et du comité de pilotage .....	8
4.6	Amendements à la structure de gouvernance et aux modalités de fonctionnement..	8
5.0	Prise de décision relative au budget annuel du Programme .....	8

**Conseil canadien de développement social**  
**Programme de données communautaires**  
**Structure de gouvernance et modalités de fonctionnement**  
[ÉBAUCHE]

POUR FINS DE DISCUSSION SEULEMENT

## 1.0 Historique

Au milieu des années '90, le Conseil canadien de développement social (CCDS) mettait sur pied le Programme de données communautaires (PDC), lequel allait fournir à des municipalités et organismes communautaires du milieu une passerelle d'accès à des données adaptées provenant de Statistique Canada et d'autres fournisseurs, leur permettant ainsi d'observer les tendances sociales et économiques et d'en rendre compte au sein de leurs propres collectivités. S'appuyant sur un modèle de consortium de données communautaires, le PDC réduit les coûts d'acquisition de données communautaires, offre une possibilité d'analyse des données et relie entre eux des réseaux nationaux d'utilisateurs de données.

Ce document décrit le système de prise de décision régissant le Programme de données communautaires. Ce système inclut un modèle de gouvernance s'appliquant aux principales parties prenantes du PDC, les rôles et responsabilités de chacune de ces parties et les procédures de fonctionnement les régissant. Le document décrit aussi en détail le processus de prise de décision en ce qui a trait au budget annuel du Programme.

La structure de gouvernance et les modalités de fonctionnement décrits dans ce document viennent renforcer les pratiques évolutives exercées par les principales parties prenantes du Programme depuis sa création et cerner les éléments fondamentaux de la structure de gouvernance, tels qu'approuvés dans l'Ébauche du modèle de gouvernance lors de l'assemblée annuelle des Chefs du Programme de données communautaires le 8 mars 2011.

## 2.0 Aperçu de la structure de gouvernance

Les deux principales parties prenantes du Programme de données communautaires sont d'une part le Conseil canadien de développement social (CCDS) composé de son conseil d'administration, du président et chef de la direction et de l'Équipe du Programme et, d'autre part, les Chefs de consortiums de données communautaires (Chefs) représentant les organismes membres de chaque consortium de données communautaires.

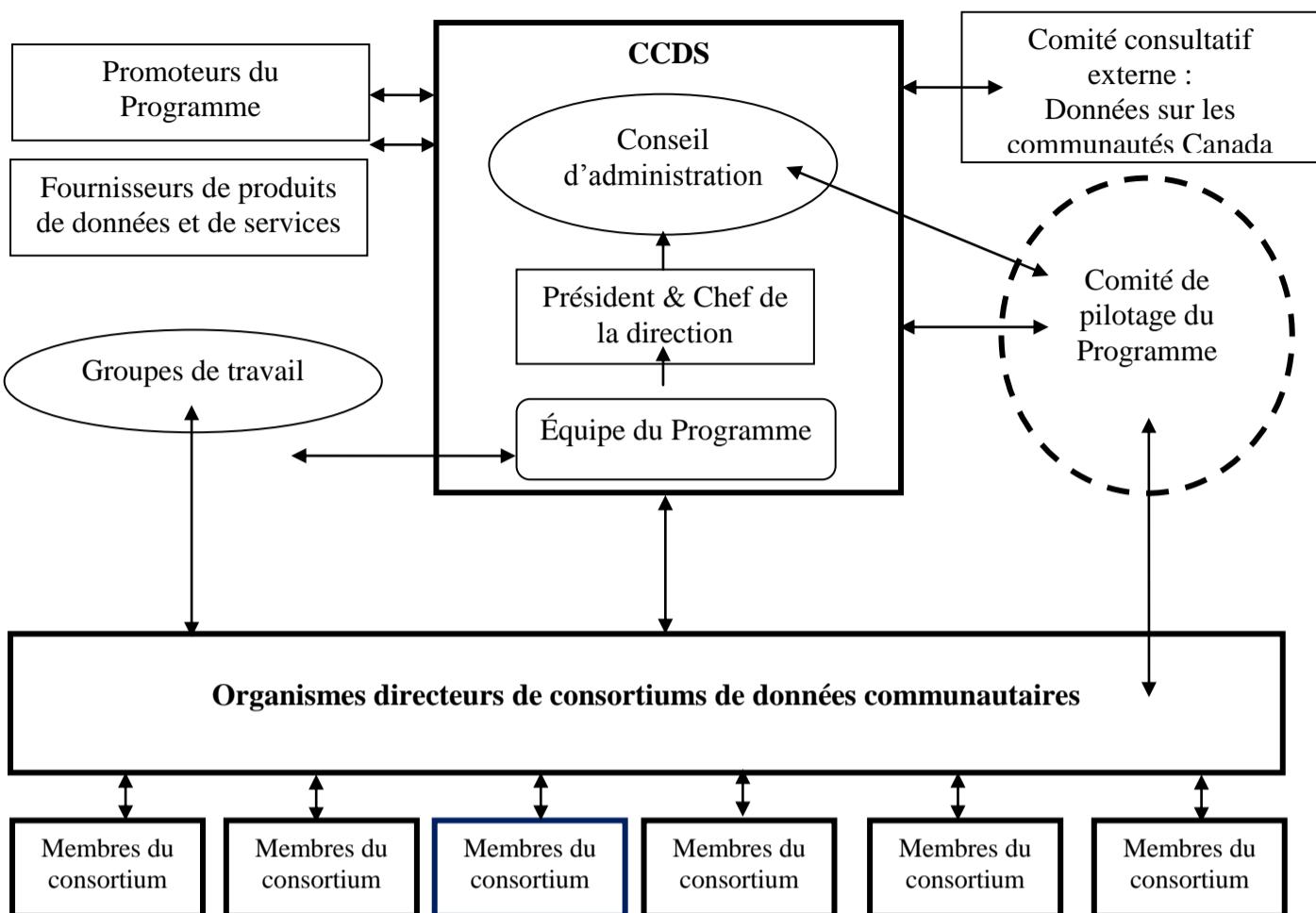
Ces deux parties prenantes comptent sur les réunions trimestrielles des Chefs, une réunion annuelle en personne et les réunions trimestrielles avec le comité de pilotage du Programme.

D'autres intervenants au Programme incluent :

- **Utilisateurs inscrits** au Programme de données communautaires, employés ou contractuels embauchés par des membres du Consortium;
- **Fournisseurs de produits de données et de services gouvernementaux ou du secteur privé** ayant conclu un accord avec le CCDS;
- **Partenaires financiers** du Programme de données communautaires, qui ont conclu un accord avec le CCDS;
- **Représentants du gouvernement, de la communauté ou d'organismes du secteur privé** ayant un intérêt à améliorer l'accès à des données communautaires.

Les liens régissant les rapports entre ces parties prenantes sont illustrés au Tableau 1.

**Tableau 1 – Organigramme de gouvernance du Programme de données communautaires**



### 3.0 Rôles et responsabilités

Comme il s'agit d'une initiative concertée, le Programme de données communautaires s'appuie sur un partenariat actif entre le CCDS et les organismes directeurs des consortiums de données communautaires. Les rôles de ces partenaires en ce qui a trait à la gouvernance du Programme du consortium se définissent comme suit :

#### 3.1 Le Conseil canadien de développement social (CCDS)

Le CCDS est l'organisme directeur du Programme de données communautaires et en est le principal responsable. Le pouvoir ultime de prise de décision appartient au CCDS, à son conseil d'administration et à son président et chef de la direction. Le président et chef de la direction du CCDS doit rendre compte à son conseil d'administration des décisions prises au niveau du Programme.

Le CCDS sera la première instance au niveau des responsabilités suivantes :

- Les prises de décision concernant les opérations et la direction stratégique du Programme;
- Les consultations avec les organismes directeurs par le biais de téléconférences régulières des Chefs et d'une assemblée annuelle des Chefs pour discuter de leurs intérêts et préoccupations mutuels;
- Compter sur le comité de pilotage du Programme pour obtenir des avis et suggestions sur des sujets de préoccupation et d'intérêt mutuels.

Le CCDS est le principal organe responsable de la prestation de services du Programme décrits dans le protocole d'entente CCDS/PDC et dans la documentation concernant l'entente sur les adhésions 2012-2017 sous les rubriques Direction du Programme, Achat de données et accès, Formation et renforcement des compétences, Partage des résultats à travers le réseau et Partenariats et travail de proximité.

Travaillant sous la direction du président et chef de la direction du CCDS, l'Équipe du Programme inclut le personnel et les promoteurs dont le CCDS a retenu les services pour la fourniture de services au Programme et leur soutien au comité de pilotage du Programme, aux groupes de travail et aux réunions des Chefs. L'Équipe du Programme fournit un soutien clé au comité de pilotage, aux groupes de travail et au comité consultatif externe et met en œuvre le programme de travail.

### **3.2 Organismes directeurs du Consortium de données communautaires**

Un consortium de données communautaires est un réseau local d'organisations axées sur la mise en œuvre d'un objectif de service public et opérant à l'intérieur des limites d'une municipalité ou d'un organisme communautaire, tel Centraide. Chaque consortium adhère à un ensemble de principes communs, incluant mais ne s'y limitant pas :

- Collaboration
- Responsabilisation mutuelle et respect
- Communication franche et ouverte
- Engagement à améliorer l'utilisation des données communautaires
- Engagement à des normes de qualité en matière de recherche
- Engagement à l'amélioration des conditions sociales
- Engagement aux normes éthiques de recherche
- Engagement à une utilisation appropriée de la recherche

Les organismes directeurs d'un consortium (Chefs) sont partenaires dans la conception et la livraison du Programme de données communautaires et représentent les consortiums de données communautaires qui sont tous deux les principaux bénéficiaires du Programme et contribuent de façon significative aux coûts d'exploitation du Programme.

L'organisme directeur du consortium local assure le leadership du consortium local et est le principal contact entre le CCDS et le consortium local. Les rôles et responsabilités spécifiques de l'organisme directeur incluent :

*Représenter les membres du consortium de données communautaires lors des réunions des Chefs.*

Avec le support du CCDS, les Chefs de consortium se rencontrent officiellement une fois par trimestre. Les réunions trimestrielles ont lieu par téléconférence, l'une de ces réunions faisant office d'assemblée annuelle pour l'examen et l'approbation du budget annuel du Programme. L'assemblée annuelle peut se faire en personne si le budget le permet. Les Chefs interagissent régulièrement de façon informelle avec le CCDS par courrier électronique, par téléphone et par des discussions en ligne.

Les réunions des Chefs ont généralement pour objectif de faciliter les communications à l'intérieur du Programme du Consortium, incluant :

- Consultations avec les organismes directeurs sur des questions et préoccupations présentant un intérêt partagé;
- Servir de lien entre le CCDS et les organismes directeurs;
- Faciliter les communications entre tous les organismes directeurs.

Les Chefs profitent aussi de ces rencontres pour faire des recommandations au CCDS sur la direction du Programme et en venir à un consensus sur les budgets et plans d'acquisition de produits de données annuels.

Les réunions des Chefs sont animées par le personnel du Programme et bénéficient de l'apport des groupes de travail.

Dans le domaine de la coordination locale et du travail de proximité, le Chef...

- organise un consortium de données communautaires à l'intérieur de sa communauté;
- agit comme chef du consortium local à l'intérieur de sa communauté et prend charge du travail de proximité, incluant le recrutement de nouveaux membres. Le Chef doit fournir au CCDS la liste des membres de son consortium avec leurs coordonnées;
- facilite les communications entre les membres du consortium local et entre ce dernier et les autres consortiums; il s'assure que toute information reçue du CCDS soit communiquée aux membres de son consortium;
- fait part au CCDS des types d'utilisation des données reçues et des produits créés par ces données.

*Au niveau de la responsabilisation, le Chef...*

- accepte de se conformer aux conditions générales du Protocole d'entente intervenu entre le CCDS et le Consortium de données communautaires, de s'assurer que ledit protocole a été signé entre l'organisme directeur et les organismes membres, et que les membres connaissent et respectent les conditions de ces ententes;
- s'assure que chaque membre du consortium est inscrit auprès du CCDS et qu'il a payé sa cotisation annuelle pour les frais d'administration du Programme;
- s'assure que tous les membres du Consortium connaissent et se conforment aux ententes concernant la Licence de partage de produits de données et la Licence d'utilisateur final en ce qui a trait aux produits de données disponibles à l'intérieur du Programme de données communautaires;
- gère l'administration financière locale du Programme;
- représente les intérêts des membres locaux dans les discussions avec le CCDS et le comité de pilotage;
- participe à des téléconférences périodiques et à des réunions en personne au besoin;
- informe le CCDS des demandes d'adhésion au Consortium;
- se conforme aux principes du consortium local.

### **3.3 Organismes membres du Consortium**

Les rôles et responsabilités des organismes membres d'un consortium local sont les suivants :

- Participer aux réunions et initiatives du consortium local telles que définies par ce dernier;
- S'assurer qu'ils sont inscrits auprès du CCDS en tant qu'organismes membres du Programme de données communautaires et qu'ils ont payé leur cotisation annuelle pour les frais d'administration du Programme;
- Se conformer aux ententes du Programme de données communautaires en ce qui a trait à la Licence de partage de produits de données et à la Licence des utilisateurs finaux du Consortium;
- Se conformer aux modalités et conditions d'adhésion telles que définies dans le Protocole d'entente avec l'organisme directeur;
- Garder leurs organismes respectifs informés des activités du consortium local et du réseau de consortiums de données communautaires;
- Passer en revue les produits de données et fournir des informations sur les données manquantes;
- Se conformer aux principes du consortium local.

### **3.4 Comité de pilotage du Programme**

Le comité de pilotage du *Programme de données communautaires* a été officiellement mis sur pied en mars 2011 pour s'assurer de la cohérence entre les priorités du CCDS et celles du Programme de données communautaires, partager l'information entre le conseil d'administration du CCDS et les Chefs de consortium et informer de la planification stratégique et des prises de décision au niveau du Programme.

Les rôles du comité de pilotage incluent :

- Conseiller le CCDS en ce qui a trait au fonctionnement efficace du Programme du consortium, incluant :
  - Les questions opérationnelles et politiques
  - Les aspects techniques
  - Le contexte général des politiques/défense des intérêts
- Passer en revue les décisions émanant des réunions des Chefs ou les recommandations faites par l'Équipe du Programme du CCDS et donner son avis sur ces décisions et recommandations;
- Chercher de façon générale à trouver un équilibre entre les intérêts du CCDS et ceux des membres du Consortium.

Le Comité de pilotage se compose de représentants du Conseil canadien de développement social et d'organismes directeurs de consortiums; il inclut deux membres du conseil du CCDS, le président et chef de la direction du CCDS et jusqu'à six (6) organismes directeurs. Le gestionnaire de Programme du CCDS est un membre d'office du comité de pilotage. Les Chefs sont représentés par un mélange d'organisations municipales, non-gouvernementales et régionales. Les effectifs du comité de pilotage sont passés en revue après deux ans.

Le Comité de pilotage est présidé par un membre du conseil du CCDS et se rencontre sur une base trimestrielle, par téléconférence ou en personne.

On attend de tous les membres du comité de pilotage, qu'ils soient présents ou non à une réunion, qu'ils appuient les décisions du comité de pilotage et qu'ils participent à leur exécution.

### **3.5 Groupes de travail**

Le comité de pilotage ou les Chefs peuvent, par consensus, créer un ou plusieurs groupes de travail pour développer certains aspects spécifiques du plan global de travail.

Avec l'assistance d'au moins un membre de l'Équipe du Programme du CCDS, les groupes de travail donnent des avis techniques et recommandations sur des sujets tels que, mais ne s'y limitant pas :

- Achat de données et accès aux données
- Renforcement des compétences et infrastructure
- Partage de l'information
- Établir et favoriser des partenariats

Chaque groupe de travail peut inclure des membres du Consortium autres que le Chef; ces individus devraient toutefois représenter une minorité dans la composition du groupe de travail.

Chaque groupe de travail établit une marche à suivre, élabore un calendrier régulier de réunions et dresse un bilan des progrès accomplis, lequel est transmis par l'Équipe du Programme du CCDS aux Chefs et au comité de pilotage à titre d'information.

### **3.6 Comité consultatif externe : Données sur les communautés canadiennes**

*Données sur les communautés canadiennes* a été lancée en février 2009 par le président du Conseil canadien de développement social (CCDS), le chef de la direction de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et le statisticien en chef du Canada.

*Données sur les communautés canadiennes* offre un forum de collaboration entre les gouvernements et organismes canadiens dans le but de favoriser un accès accru aux données relatives aux petites régions et de faciliter leur utilisation aux fins de prises de décision.

*Données sur les communautés canadiennes* apporte son soutien au Programme de données communautaires en assumant les fonctions suivantes :

- Faciliter les communications entre les protagonistes à l'échelle nationale et provinciale sur les questions d'intérêt mutuel en ce qui a trait à l'acquisition et au partage de données communautaires;
- Donner des avis et de l'orientation stratégique au CCDS en ce qui concerne les questions reliées aux données communautaires;
- Favoriser le développement d'alliances et de partenariats stratégiques pour faire progresser les buts et objectifs du Programme de données communautaires.

*Données sur les communautés canadiennes* se réunit en tant que groupe de travail sur une base trimestrielle et présente une table ronde annuelle sur les données communautaires.

## **4.0 Modalités de fonctionnement pour les réunions des Chefs**

### **4.1 Réunions des Chefs**

- Les Chefs et le comité de pilotage du Programme se réunissent quatre fois par année.
- Un calendrier de rencontres est préparé au printemps de chaque année et publié sur [donneescommunautaires.ca/](http://donneescommunautaires.ca/).
- Une assemblée annuelle des Chefs doit être tenue pour leur permettre de passer en revue le budget annuel et le plan d'acquisition de données et pour discuter des priorités à venir.
- Le rapport annuel sera préparé par le comité de pilotage avec l'assistance de l'Équipe du Programme afin d'identifier les principaux progrès et réalisations et de passer en revue le budget annuel et le plan d'acquisition de données pour l'année à venir. Le rapport annuel sera présenté aux Chefs par le président du comité de pilotage lors de la dernière rencontre de l'année sur le Programme.
- Les réunions des Chefs et du comité de pilotage du programme sont organisées par le CCDS. Le CCDS est responsable de la logistique des réunions et préside à chaque rencontre.

### **4.2 Planification et diffusion du calendrier de rencontres**

- Le calendrier de rencontres des Chefs (sujet à l'approbation finale du président) est établi par le comité de pilotage avec l'aide de l'Équipe du Programme.
- Les points à l'ordre du jour dans le calendrier de rencontres du comité de pilotage sont compilés par l'Équipe du Programme avec l'apport des membres du comité de pilotage.
- Tous les points à être intégrés à l'ordre du jour doivent être soumis à un membre de l'Équipe du Programme du CCDS deux jours avant la date de la réunion.
- L'ordre du jour doit être distribué aux Chefs au moins cinq (5) jours avant leur réunion.

### **4.3 Critères d'identification des points de discussion aux rencontres des Chefs**

- Pour établir les priorités de discussions durant les réunions des Chefs, des critères doivent être observés dans le choix des points à discuter. Chaque point de discussion doit tenir compte des critères suivants :
  - Ils doivent tenir compte des besoins de la communauté en matière de données;
  - Ils doivent être d'intérêt commun pour les Chefs de consortiums de données communautaires;
  - Ils peuvent être résolus et leurs résultats réalisables dans un délai raisonnable;
  - Ne pas se détourner des discussions ou processus.

### **4.4 Fonctionnement des rencontres des Chefs**

- Le CCDS a la responsabilité de coordonner les contributions pour le développement du calendrier de rencontres; il est aussi responsable de la sélection d'auteurs et d'animateurs pour les réunions.
- Un Chef peut proposer de présenter un nouveau point à inclure à l'ordre du jour d'une réunion. Cette proposition doit être présentée au CCDS quatorze (14) jours avant la prochaine réunion.
- Les procès-verbaux doivent indiquer clairement tout membre responsable d'une mesure proposée ainsi que les dates prévues de présentation de comptes rendus.

### **4.5 Prises de décisions lors de rencontres de Chefs et du comité de pilotage**

- Toutes les décisions se prennent par consensus. Le consensus se définit par une entente de tous les membres du groupe après discussion. Même si ce n'est pas la solution préférée de chaque membre, c'est une solution dont tous les membres peuvent s'accommoder.
- S'il est impossible d'en arriver à un consensus, le CCDS peut, à sa discrétion, demander un vote à la réunion des Chefs ou reporter la décision à une réunion du comité de pilotage.

### **4.6 Amendements à la structure de gouvernance et aux modalités de fonctionnement**

La structure de gouvernance et les modalités de fonctionnement du Programme de données communautaires sont réexaminées annuellement en tenant compte des adhésions, des priorités et des changements au protocole. Des changements dans la structure de gouvernance et dans les modalités de fonctionnement peuvent être recommandés par les Chefs au CCDS. Le CCDS peut, à sa discréption, décider d'apporter des changements, mais seulement après consultation auprès du comité de pilotage. Les membres du comité de pilotage peuvent, à n'importe quel moment, recommander au CCDS des amendements à la structure de gouvernance et aux modalités de fonctionnement.

## **5.0 Prise de décision relative au budget annuel du Programme**

La préparation du budget annuel du Programme de données communautaires doit se faire en suivant ces étapes :

1. Le CCDS prépare les ébauches du budget annuel et du plan d'acquisition de produits de données, avec les suggestions du comité de pilotage, de(s) groupe(s) de travail technique(s), des Chefs lors de leurs réunions trimestrielles par téléconférence ainsi que les suggestions provenant d'un ou plusieurs sondage(s) en ligne des Chefs et des utilisateurs inscrits. Les plans d'acquisition de produits de données sont préparés selon des critères élaborés de concert avec le comité de pilotage.

2. Les ébauches du budget et du plan d'acquisition sont partagées avec le comité de pilotage qui les passe en revue et donne son avis sur des changements.
3. Les ébauches finales du budget et du plan d'acquisition sont présentées à l'assemblée annuelle des Chefs pour discussion, recommandations de changements et entente consensuelle. Le consensus des Chefs sur le budget et le plan d'acquisition s'obtient suite à un dialogue animé par le CCDS.
4. Lorsqu'un consensus n'a pas été atteint lors de l'assemblée annuelle, le CCDS peut, à sa discrétion, compter sur un vote à main levée concernant le budget et le plan d'acquisition, ou reporter la décision à une réunion du comité de pilotage.
5. Les ébauches finales du budget et du plan d'acquisition sont présentées au comité de pilotage qui les approuvera comme budget et plan d'acquisition finaux du Programme.
6. Le budget final et le plan d'acquisition final sont affichés en ligne et des mises à jour sont apportées à l'annexe B du Protocole d'entente des consortiums.
7. L'équipe du Programme du CCDS procède à la mise en œuvre du budget et du plan.
8. L'Équipe du Programme du CCDS déclenche le cycle suivant du budget et du plan d'acquisition du Programme.